

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~

PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT  
17 DEC. 2020  
D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A.

Délibération n° 2020-55 du Comité syndical du vendredi 4 décembre 2020

DEMANDE DE SUBVENTION 2021  
ANIMATION-GESTION DU PROGRAMME LEADER 2014-2020

L'an deux mil vingt, le vendredi 4 Décembre 2020 à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault - La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis, à l'invitation du Président en date du 27 Novembre 2020.

|                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                                        | Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Gérard BESSIERE, Claude CARCELLER est représenté par Daniel JAUDON, Jean-Claude CROS, Jean-Pierre GABAUDAN, José MARTINEZ, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Véronique NEIL, Christian POUJOL, Jean-Luc REQUI, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Claire VAN DER HORST, |
| Absents ou excusés :                                                     | Sébastien ANDRAL, Olivier BRUN, Bernard COSTE, Béatrice FABRE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Jean-Claude LACROIX ; Gaëlle LEVEQUE, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Claude REVEL, Claude VALERO,                                                                                                                                                                |
| Etaient également présents :                                             | Françoise OLIVIER,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Invités : 30 - Quorum : 16 - Présents ou représentés : 19 - Votants : 18 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

Vu les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,

Vu le Prévisionnel d'activités du Groupe d'Actions Locales (GAL) du Pays Cœur d'Hérault pour 2021,

- Accueil et accompagnement des porteurs de projets : montage des dernières demandes de subventions (clôture de la programmation) et des demandes de paiement, liens avec les différents partenaires techniques et les cofinanceurs....
- Accompagnement des projets ayant répondu à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Tiers lieux du Cœur d'Hérault » (FA 2.1) + Suivi de la formation-action réalisée par le Cabinet Ocalia.
- Organisation de 3 à 4 Comités de Programmation LEADER : sélection et programmation des derniers projets bénéficiaires du programme LEADER 2014-2020- amorce d'organisation et de réflexions sur la préparation d'une nouvelle candidature LEADER 2021-2027
- Organisation de 6 ou 7 Comités Techniques LEADER : vérification de la faisabilité des projets, de leur insertion dans la stratégie du GAL, analyse et pré-instruction technico-économique, pré-notation via les grilles de sélection et émission d'un avis technique favorable ou défavorable précédant le comité de programmation pour chaque projet.
- Communication : mise à jour du site internet du Pays, articles sur les projets financés, communiqués de presse, réalisation d'un support de valorisation des projets financés....
- Bilan/Evaluation des projets

- **Coopération LEADER** : Montage et suivi du projet de « Valorisation réciproque entre destinations oenotouristiques et échanges d'expériences ».  
**Chef de File** : Pays Coeur d'Hérault. **Territoires partenaires** : le Pays Haut Languedoc et Vignoble, le PETR Vidourle Camargue et le PETR Entre Deux Mers (Gironde).  
 Recherche de GALs partenaires pouvant être intéressés par la thématique Tiers Lieux ou d'autres thématiques communes.
- **Formation – séminaires - réseaux** : participation aux rencontres (ou visioconférences) organisées par la Région (Autorité de gestion), le Réseau rural, LEADER France, etc...

Considérant l'avis favorable du Bureau réuni le 13 Novembre 2020

Le Comité Syndical  
 Après en avoir délibéré,  
 DECIDE  
 A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ D'Approuver le prévisionnel d'activités 2021 d'animation-gestion du programme LEADER porté par le Groupe d'Action Local du Pays Cœur d'Hérault :
- ✓ D'Approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 :

| Dépenses                            |                     | Financements                       |                     |             |
|-------------------------------------|---------------------|------------------------------------|---------------------|-------------|
| Libellé des dépenses                | Montants en € TTC   | Origines                           | Montants en €       | Taux        |
| Aménagement, Construction           |                     | FEADER - LEADER                    | 96 773,51 €         | 80%         |
| Equipement, matériel                |                     |                                    |                     |             |
| Etudes, conseils, prestations       | 0,00 €              | Conseil Départemental de l'Hérault | 12 096,69 €         | 10%         |
| Ingénierie, frais de personnel      | 105 188,60 €        | Conseil Régional d'Occitanie       | 12 096,69 €         | 10%         |
| Communication                       | 0,00 €              |                                    |                     |             |
| Frais de missions +Coût indirects * | 15 778,29 €         |                                    |                     |             |
| <b>Total</b>                        | <b>120 966,89 €</b> |                                    | <b>120 966,89 €</b> | <b>100%</b> |

\* Coûts indirects : loyers, fournitures bureau, nettoyage, services horizontaux (compta, rh, direction, formation, communication institutionnelle...), téléphone et internet, chauffage, électricité = 15 % des frais salariaux liés à l'opération

- ✓ D'Autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement.
- ✓ D'Autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.
- ✓ D'Autoriser le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement.

Saint André de Sangonis, le 7 Décembre 2020  
 Le Président certifie sous sa responsabilité  
 La présente délibération exécutoire le 7 Décembre 2020

Le Président du syndicat

Jean-François SOTO

Publiée le 7 Décembre 2020  
 Transmise le 7 Décembre 2020